

Prorogation exceptionnelle de la période d'observation du redressement judiciaire

Paris – 29 octobre 2026 - Transition Evergreen (FR0000035784 - EGR), société cotée sur Euronext Paris dédiée à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone (la « Société »), annonce la prorogation exceptionnelle de la période d'observation du redressement judiciaire jusqu'au 14 avril 2027.

Prorogation exceptionnelle de la période d'observation du redressement judiciaire de la Société

Pour rappel, le Tribunal des Activités Economiques de Paris (le « TAE ») a ouvert une procédure de redressement judiciaire au bénéfice de Transition Evergreen par jugement en date du 14 octobre 2025 pour une période d'observation d'une durée initiale de six mois, laquelle a été prorogée pour une durée de six mois supplémentaires, soit jusqu'au 14 octobre 2026, par jugement en date du 10 avril 2026.

Sur requête du Ministère Public, et après une audience initialement fixée au 2 octobre 2026 puis renvoyée au 9 octobre 2026, le TAE a, par jugement en date du 26 octobre 2026, prorogé à titre exceptionnel la période d'observation pour une nouvelle durée de six mois, soit jusqu'au 14 avril 2027.

Cette prorogation doit permettre à Transition Evergreen de finaliser et de présenter dans les prochaines semaines un projet de plan de redressement à ses actionnaires et créanciers, puis d'en assurer la mise en œuvre.

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, l'administrateur judiciaire de la Société, la SCP Abitbol & Rousselet, prise en la personne de Maître Joanna Rousselet, a notifié aux classes de parties affectées la constitution desdites classes, par courrier ainsi que par avis publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales les 28 septembre et 2 octobre 2026.

Dans ce contexte, l'attention des actionnaires et des créanciers est attirée sur le fait qu'il n'existe aucune certitude que le projet de plan de redressement soit approuvé lors du vote des classes de parties affectées, ni qu'un plan soit arrêté par le TAE à l'issue de ce vote.

Conversion de la procédure de sauvegarde d'Everwood en redressement judiciaire

Par jugement du 12 janvier 2026, le TAE a ouvert une procédure de sauvegarde au bénéfice de la société Everwood, filiale significative de Transition Evergreen. Cette procédure a été convertie en redressement judiciaire par jugement du TAE du 19 octobre 2026, au terme d'une audience qui s'est tenue le 12 octobre 2026.

A propos de Transition Evergreen

Transition Evergreen est une société cotée en France dédiée à la transition écologique et la réduction de l'empreinte carbone. Transition Evergreen est cotée sur Euronext Paris, compartiment C (ISIN FR0000035784). Transition Evergreen est éligible PEA-PME.

Plus d'informations sur www.transition-evergreen.com.

Contacts

Transition Evergreen

RI@transition-evergreen.com

Relations Investisseurs

ACTUS finance & communication

Anne-Pauline PETUREAUX

T : +33 (1) 53 67 36 72

apetureaux@actus.fr

Avertissement

Nous rappelons que tout investissement comporte un risque de perte en capital total ou partiel. Pour de plus amples informations concernant les risques afférents à un investissement dans le portefeuille, veuillez vous reporter aux sections « Facteurs de Risques » du Document de référence 2023 et du Rapport financier annuel 2025.

La prise en compte de critères extra-financiers est susceptible de rencontrer des limites méthodologiques. En particulier, le niveau de reporting des participations peut être hétérogène (en raison de leur taille, de leur stade de développement).

Il est également rappelé que les performances passées ne présagent pas des performances futures et que les performances ne sont pas constantes dans le temps.